

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Demande de permis intégré : Quartier des CONFLUENTS****Réf. Ville de Tubize : PI2018/001**

Demande de **permis intégré (classe 1) avec création et modification de voiries** dans le cadre du réaménagement d'une partie du site de Duferco-Clabecq à Tubize : développement d'un quartier mixte comprenant les fonctions de logements, de commerces, de services, de loisirs, d'équipements communautaires ainsi que l'aménagement d'un boulevard urbain d'entrée de ville, de voiries internes, de larges espaces publics et des équipements accessoires.

Le projet est situé **Rue de la Déportation**, cadastré à Tubize (Div 1), section B, N° 126R, 88d, 126/14, 126/a8, 126/16, 121f, 124/2, 124k2, 150/2.

Demandeur : **Duferco Wallonie s.a.**, Rue Anna Boch, 34 – 7100 La Louvière

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est organisée en application de l'article 89 du décret du 05/02/15 relatif aux implantations commerciales et des articles D.29-7 à D29-19 du Code de l'Environnement.

Les Fonctionnaires délégué, technique et des implantations commerciales sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis en vertu de l'article 83 §2, alinéa 2 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

**Le projet présente les caractéristiques suivantes** : Dérogations au plan de secteur de Nivelles : art. D.II.30 du CoDT zone Industrielle ; Ecart au Guide Communal d'Urbanisme (GCU ex RCU adopté en 2006) : Art. 8 Matériaux ; Art. 9 Nombre d'arbres ; Art. 19 Implantation, modification importante du relief, ouverture du rez-de-chaussée au niveau projeté, absence d'activité économique et de hiérarchie des volumes, pour le taux de superficie d'occupation de la parcelle ; Art. 19 Hauteur des bâtiments ; Art. 19 Matériaux d'élévation ; Art. 19 Matériaux de couverture ; Art. 19 Parking : nombre d'accès et sorties pour visiteurs et plantations d'arbres ; Art. 23 Généralités : non-respect de la configuration des terrains naturels et des niveaux de la voirie préexistante ; – Art. 24 §1 Trottoirs et accotements ; Art. 24 §2 Stationnement : la longueur minimum des emplacements ; Art. 24 §3 Piste cyclables ; Écart au Schéma d'Orientation Local (SOL - ex PCA n° 1 et n° 2 adoptés en 1956) Art. 1 – Zone d'habitations continues : destination de la zone et de ses prescriptions ; Art. 2 – Zone d'habitations dispersées : destination de la zone et de ses prescriptions ; Art. 3 – Zone industrielle : destination de la zone et de ses prescriptions ; Art. 5 – Zone de cours et jardins : destination de la zone et de ses prescriptions ; Art. 6 – Zone de recul : destination de la zone et de ses prescriptions ; Écart au tracé des voiries du SOL ;

<b>Date d'affichage de la demande</b>	<b>Date d'ouverture de l'enquête</b>	<b>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</b>	<b>Les observations écrites peuvent être adressées :</b>
<b>11/12/18</b>	<b>19/12/18</b>	<b>Département Cadre de vie 28/01/2019 à 10H30</b>	<b>Département Cadre de Vie Grand'Place, 1 1480 Tubize</b>

Le dossier complet peut être consulté à partir de la date d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la date de clôture, au Département Cadre de Vie de l'Administration communale de Tubize, sis Grand'Place, 1 à 1480 Tubize (rez-de-chaussée), chaque jour ouvrable, de 09H00 à 12H00, ainsi que le mardi 8/01/2019, en soirée, de 16H00 à 20H00. En dehors des heures de permanence précitées, tout intéressé souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire, Mme Wauters ou du conseiller en environnement, M. Golabek, par téléphone au 02/391.39.56 ou 49, au plus tard vingt-quatre heures à l'avance. En vertu de la suspension des délais d'enquête, l'enquête est neutralisée du 24/12/2018 au 01/01/2019 inclus.

Les remarques et observations écrites sont envoyées à l'Administration communale - Département Cadre de Vie - Grand' Place n° 1 - 1480 Tubize, elles doivent être datées et signées, sous peine de nullité, et seront consignées tout au long de l'enquête dans le dossier référencé auprès de la Ville de Tubize: PI2018/001. Les remarques et observations verbales peuvent être recueillies par le conseiller en aménagement du territoire ou le conseiller en environnement, sur rendez-vous préalable ou lors de la séance de clôture de l'enquête, organisée le 28 janvier 2019 à 10H30. Il est en outre possible, pour tout intéressé, de formuler ses remarques et ses observations, par mail, à l'adresse suivante: [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)

A Tubize, le 11 décembre 2018

Pour le Collège Communal

Le Directeur général,  
E. LAURENT

Le Bourgmestre,  
M. JANUTH